

Budget participatif dans le cadre du Plan stratégique transversal 2022-2024

Edition 2023

Formulaire de candidature [Annexe 2]

A TRANSMETTRE, soit en version papier soit en version électronique, à :

Administration communale

rue de Hotton, 1

6987 RENDEUX

finances@rendeux.be

Case réservée à l'Administration

Code du projet :

pour le 11 octobre 2023 à 17h00 au plus tard.

Intitulé du projet :

**Mini JARDIN- FORÊT NOURRICIER ET GOURMAND OU
L'ART D'IMITER LA FORÊT ET LA NATURE**

Porteur du projet : Faire un choix entre les propositions A et B (cfr Article 3 du Règlement)

A. Vous rentrez votre projet au nom d'une personne morale ayant la personnalité juridique

Nom de l'association :

Forme juridique : (ASBL, ...)

Adresse :

N° de compte IBAN de l'association :

+ coordonnées de la personne représentant valablement l'association :

Nom et prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Date :

Signature :

Document à annexer : PV de l'instance décisionnelle marquant la volonté d'introduire une candidature au nom de l'association

Document à présenter sur demande de l'Administration communale : statuts de l'association

B. Vous rentrez votre projet au nom d'une association de fait ou d'un comité de quartier n'ayant pas la personnalité juridique

Nom du groupement : Ourthe en Transition

+ coordonnées de la personne représentant le groupement :

Nom et prénom : Ringlet Muriel

Adresse : 3, Bardonwez 6987 Rendeux

Mail : muriel.ringlet@gmail.com

Téléphone : 0488/97 25 07

N° de compte IBAN de la personne désignée pour représenter le groupement :

BE 67 5230 8119 0287

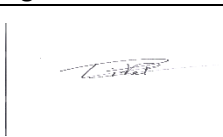
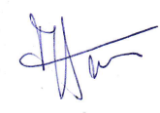

Date : 10/10/23

Signature :



OBLIGATOIRE

+ coordonnées des personnes soutenant le projet (minimum 3 personnes domiciliées à des adresses différentes au sein de la commune de Rendeux)

	Nom et prénom	Adresse	Signature
1.	PIRET VERONIQUE	TIER DE MARCHE 6A 6987 RENDEUX CHEUX Mail : veronique.piret@hotmail.com Téléphone : 0476 751 262	
2.	Alpen Murielle	10, rue Emile Dupont 6987 Rendeux Mail : muriellealpen@yahoo.fr Téléphone : 0479 36 37 83	
3.	Vlaeyen, Johannes	Rue des Bruyère, 35 6987 RENDEUX Mail : johanws.vlaeyen@gmail.com Téléphone : 084 378698	
		Mail : Téléphone :	
4.	Note Nicole	Rue des Bruyères 35, Waharday Mail : nicolenote2@gmail.com Téléphone : 084378698 ou 475 485375 Mail : Téléphone :	
5.			

	Marie-Christine Claes	Mail : claes.mc@skynet.be Téléphone :	
6.		Mail : Téléphone :	
7.		Mail : Téléphone :	

Description du projet : Répondre de la manière la plus complète et la plus précise possible aux questions suivantes

1/ Décrivez en quelques mots votre projet et ses atouts (10 à 12 lignes maximum)

A l'origine, un **jardin-forêt**, appelé aussi **forêt-jardin** ou **jardin-verger** (ou encore **forêt fruitière**, **forêt nourricière** ou **forêt comestible** quand le jardin privilégie les espèces comestibles) est un jardin créé selon le modèle de la forêt naturelle qui a la particularité d'être composé d'espèces utiles à l'Homme et basé essentiellement sur des plantes pérennes. C'est un espace conçu pour fournir une production alimentaire variée et connexes tels qu'épices, plantes médicinales, champignons, matériaux de construction, fibres, matériaux de vannerie, miel, du bois de chauffage, fourrage pour animaux, paillis, gibier, produits de la sève, teinture et huile, etc. Un jardin-forêt a la particularité d'être très dense, diversifié et présente donc une forte résilience aux divers aléas de l'écosystème et du climat. Ce système de culture nécessite peu de travail une fois que le système a atteint une certaine maturité.

Notre projet s'inspire de ce modèle mais à plus petite échelle.

Nous sommes obligés de constater qu'un changement climatique s'installe et de nombreuses questions se posent quant à notre futur alimentaire. La planète a survécu à bien des catastrophes, elle survivra aussi à l'homme, la nature s'auto suffit et nous devrions apprendre de celle-ci. D'où l'idée que dans certains domaines, notamment celui du jardinage, que nous pourrions nous inspirer de celle-ci et tenter de reproduire cet écosystème à plus petite, voir à grande échelle. A l'heure actuelle, on replante des kilomètres de haies, nous devrions faire de même et implanter une multitude de mini jardins-forêt gourmands et nourriciers.

Cet espace sera planté d'espèces stratégiques et pérennes pour produire de la nourriture. Un milieu qui s'auto fertilisera seul et où on aura la possibilité d'étaler et diversifier des récoltes sur l'année. Ce sera un paysage étagé, luxuriant proposant une foule de comestibles. Petits fruits, fruitiers, graines, tubercules, feuillages, fleurs, plantes médicinales et aromatiques, mellifères, etc... Les plantes y seront majoritairement pérennes, durables, et sans entretien. Un jardin presque sans jardiner! Certaines zones resteront ensoleillées, d'autres seront plus productives, d'autres plus ombragées ou resteront sous forme de clairières où le potager y trouvera sa place. Une mare alimentaire et une petite serre complèteront cet espace en partie boisé ainsi qu'une prairie fleurie et une zone de détente.

Jardiner de manière intelligente et créative, en utilisant des espèces pérennes pour produire notre nourriture avec des techniques à la fois anciennes et redevenues modernes, le tout à portée de main, local sans trop travailler ?

Oui c'est possible, nous pouvons le réaliser.

Notre leitmotiv, laisser faire la nature tout en la maîtrisant de manière raisonnable et consciencieuse avec des espèces résistantes capables de s'adapter au changement climatique.

Cette mini forêt alimentaire permet de vivre en harmonie avec tout un écosystème qui s'installe en quelques années. Grâce à ce maillage écologique, refuge de biodiversité, nos meilleurs alliés seront les oiseaux, les hérissons, les grenouilles, insectes pollinisateurs, et toute la petite faune qui dans pareille luxuriance sera notre auxiliaire pour gérer les pucerons, chenilles, limaces et d'autres petites choses que nous humains n'apprécions pas. Le tout en économisant l'eau, en réduisant son empreinte écologique et en favorisant une gestion raisonnée et le zéro pesticide. C'est un projet qui nécessite du temps, la Nature a besoin de s'installer à son rythme, c'est un gage de réussite. Petit à petit, l'entretien sera réduit à sa plus simple expression.

Ce concept de jardin répond à des besoins privés ou collectifs et pédagogiques. Il se veut coopératif, social, didactique, ludique et complémentaire aux projets qui seront menés au sein même du presbytère : magasin de seconde main, lieu pour étudiants en recherche d'endroit d'étude calme, viticulteurs en transition. Nous nous inscrivons dans ce mouvement et dans une même logique : changer les comportements et rassembler les gens dans une démarche collective de mieux-être et de développement durable. Le savoir, qui se perd, et les plantes seront nos meilleurs alliés. C'est donc tout naturellement que nous pensons promouvoir, à travers cette démarche, un futur plus écologique pour nos descendants.

2/ Dans quel(s) objectif(s) du PST votre projet s'inscrit-il ? et de quelle manière y répond-il (si choix d'un autre objectif que ceux listés) ? Cochez la case correspondante (cfr Article 5 du Règlement)

- Mise en valeur/restauration du patrimoine (bâti, populaire, naturel) (Objectif stratégique 2.5 du PST – Economie rurale, Objectif opérationnel 2.5.3, Actions 2.5.3.4 et 2.5.3.6)
- Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité (Objectif stratégique 2.4 du PST – Social, Objectif opérationnel 2.4.1, Action 2.4.1.1) ;
- Valorisation des espaces verts (Objectif stratégique 2.2 du PST – Environnement et cadre de vie, Objectif opérationnel 2.2.1).
- Autre objectif : lequel ?

Être une réponse au changement climatique l'anticiper, s'adapter, introduire, faire des essais d'espèces capables de résister.

Rassembler des personnes autour d'un projet, contribuer à la mixité sociale et générationnelle.

Préserver le bâti et y retrouver l'esprit d'un jardin de curé qui a pour principe l'autosuffisance.

Utiliser l'outil à des fins pédagogiques

Etre un jardin plus autonome, rentable et résilient, développer l'autosuffisance

Favoriser la gestion naturelle, le zéro pesticide

Promouvoir la réduction de son empreinte écologique

Devenir des 'multiplicateurs' éco-responsables

Développer et retrouver des savoirs et des compétences, les partager

Renforcer notre lien entre la nature, notre terre et le vivant

3/ Quel(s) objectif(s) d'intérêt général votre projet vise-t-il ? quels sont les impacts positifs attendus pour la population ? en quoi est-il innovant ? (cfr Article 7 du Règlement)

Proposer diverses manières de cultiver, surtout la Phénoculture qui consiste à pailer avec du foin beaucoup plus riche en éléments nutritifs. Méthode qui prône de ne pas travailler le sol, et qui ne nécessite pas de désherbage et d'eau, (ou très peu), et de travail en général. Ni d'engrais, de pesticides et de fongicide. C'est également une philosophie, faire « travailler » le vivant à notre place. Nul besoin de compétences. C'est à la portée de tous ! C'est le côté innovant du projet.

Aider des personnes à se lancer dans le jardinage sans trop de connaissances.

Changer les préjugés sur le jardinage, du genre: on ne sait pas partir en vacances, pas le temps, trop de travail, trop d'investissements, d'énergie, de consommation en eau, de produits etc...

Remettre au goût du jour les légumes vivaces, perpétuels et oubliés.

Réorienter et diversifier les méthodes de jardinage à travers divers ateliers.

Cet espace peut devenir une école du dehors, un espace de jeux, de rencontres, d'activités...

Profiter à un apiculteur en recherche de terrain propice à la récolte du miel, en échange les abeilles pollinisent fruits et légumes....

Ce lieu deviendra un espace accueillant et convivial favorisant les rencontres et aura une vocation pédagogique et collectif poussant à la contemplation et au respect de la Nature. Il souscrit également au développement durable et au bien-être des personnes.

A travers divers sujets d'ateliers ou de conférences proposer des solutions adaptées à un mode de vie toujours plus contraignant et tenter de s'adapter au changement climatique.

- Comment gagner du temps en jardinant sans travail du sol tout en optimisant les ressources pour un jardin productif et nourricier en cultivant de façon efficace et qualitative pour devenir un jardin plus autonome, rentable et résilient

- Comment retrouver plus de biodiversité et un maillage écologique, concevoir, gérer, cultiver de manière à protéger ou restaurer et diminuer notre empreinte.

- Comment améliorer la qualité de vie des habitants et de leur environnement pour obtenir une meilleure harmonie entre l'humain et son environnement

- Lieu de rencontres et d'échanges, de partages et de savoir vivre en favorisant la transmission du savoir, les personnes ayant des connaissances en jardinage sont souvent plus âgées et peuvent les transmettre aux plus jeunes.

- Laisser faire la nature, respecter l'écosystème, gérer durablement, ramener de la biodiversité en

s'inspirant de la nature

- Savoir cultiver et récolter en fonction des saisons
- Acquisition de compétences, de savoirs et transmettre
- Proposer de ralentir l'urbanisation et l'artificialisation des terrains autour d'une maison en végétalisant raisonnablement par la mise en place de zone naturelle/forêt gourmande/jardin nourricier
- Conscientiser sur l'importance de produire autrement

Etc...

4/ Où votre projet sera-t-il localisé ? (cfr Article 4 du Règlement)

Nous proposons d'aménager l'ancien jardin du presbytère de Rendeux-Bas en un mini jardin-forêt nourricier qui prendra forme grâce à la plantation de fleurs comestibles, de petits fruits, de fruitiers basses tiges, de légumes perpétuels, de plantes médicinales et condimentaires, de plantes sauvages comestibles et mellifères, de curiosités et d'une petite mare.

Plan en annexe.

5/ Quelles sont les dépenses envisagées pour mener à bien votre projet ? à quel(s) montant(s) (TVAC) les estimez-vous ? (cfr Article 7 du Règlement)

	Type de dépense (investissement, matériel et frais d'organisation d'un évènement)	Descriptif de la dépense (+ quantité et prix unitaire le cas échéant)	Montant TVAC estimé en EUR
1.	Achat arbres	fruitiers/plantes perpétuelles/vivaces	500,00€
2.	Achat petits outils	Bêche, fourche, rateaux, grelinette, pelles, brouettes...	400.00€
3.	Achat petite tondeuse	électrique	300.00€
4.	Achat supports	Treillis, tuteurs, ligatures,...	150.00€
5.	Bacs de semis et sacs de terreau	Semis des plants, accessoires pour ateliers de formations	300.00€

6.	Achat cuve à eau et tuyau et accessoires	Stockage de l'eau de pluie pour arrosages éventuels et nettoyage des outils, arrosage des semis serre	300.00
7.	Aménagement sentiers	Pose de pierres pour soutenir les bords des sentiers	300.00€
8.	Petit matériel,	Clous, vis, marteaux, sécateurs, coupes branches, ligatures...	150.00€
9.	Fabrication bac de plantation	Bacs surélevés pour l'accessibilité au potager pour les PMR et bacs de culture surélevés pour plantes médicinales, aromatiques, perpétuelles...	1000€
10.	Conférenciers et animateurs formations	Conférences et formateurs pour l'apprentissage du jardinage pour tout public	600€
11	Journée porte ouverte,	Inauguration du jardin forêt du presbytère, verre d'ouverture	350€
12	Mobilier table et bancs	Tables et plan de travail pour la serre+ tables de travail en extérieur	600€
		COÛT TOTAL TVAC ESTIME	4950€
		➔ Budget demandé (maximum 5.000-€) [* Attention : voir encadré page suivante]	5000€
		➔ Financement propre par la personne morale (choix A ci-avant) ou l'association/le comité (choix B ci-avant) OBLIGATOIRE si le budget total estimé du projet est supérieur à 5.000-€	Participatif

Remarque : Le porteur de projet ne pourra en aucun cas être rémunéré pour son encadrement du projet via la subvention communale.

*** Attention :**

Dans l'hypothèse où le budget TVAC estimé est égal à maximum 5.000-€ et où le budget demandé est égal à ce même montant maximal de 5.000-€, si un dépassement de maximum 10 % (soit maximum 500-€) du budget estimé et demandé est constaté à l'ouverture des offres, le porteur du projet s'engage à financer le surcoût, de telle manière que le projet puisse être réalisé.

Si le budget TVAC estimé est égal à maximum 5.000-€ et le budget demandé est égal à ce même montant maximal de 5.000-€, si un dépassement de plus 10 % (soit un montant supérieur à 500-€) du budget estimé et demandé est constaté à l'ouverture des offres, le porteur de projet n'est pas obligatoirement tenu de financer le surcoût si la personne morale ou l'association/le comité n'est pas

en mesure de pouvoir financer ce surcoût. Le porteur de projet sera tenu d'avertir officiellement l'Administration communale de son choix dans un délai de 15 jours à dater de l'ouverture des offres. Dans l'hypothèse où le porteur de projet décide de ne pas financer le surcoût, le budget de maximum 5.000-€ qui aurait été alloué au projet retenu sera retourné au fonds de réserve communal et réinscrit au budget de l'édition suivante.

6/ Décrivez le phasage de réalisation de votre projet (déroulement de sa mise en œuvre dans le temps).

Nettoyage du terrain, surfacage avec du foin, consolidation des sentiers, installation d'une serre, plantations des arbres et des plantes, construction des bacs de semis et des bacs surélevés pour potager et pour PMR, installation du bac pour la récolte de l'eau. Aménagement des tables, inauguration, formations et conférences

.....
.....
.....
.....
.....

7/ Avez-vous des remarques ou des précisions à ajouter ? (facultatif)

L'ensemble du projet dépend des conditions climatiques et prendra au moins un an avant d'être fonctionnel.

.....
.....
.....
.....
.....

REMARQUES :

Le versement de la subvention allouée au projet retenu interviendra après la communication des résultats par le Collège communal, pour le 31 décembre 2023 au plus tard.

Le projet devra être finalisé au plus tard le 31 décembre 2024.

Le dossier justificatif de l'utilisation de la subvention devra être transmis au service Comptabilité de l'Administration communale dans les 30 jours de la finalisation du projet et de la mise en œuvre de l'activité de mise en valeur de la réalisation.

Si des dépenses s'avèrent être inéligibles à l'issue de la vérification opérée par le service Comptabilité et soumise à l'approbation du Collège communal, le remboursement de celles-ci interviendra dans les 15 jours de la notification par le Collège communal.